



La 1^{re} Compagnie d'Arc d'Aunis

Organise au gymnase du Pas des Laquais
de La Rochelle



Avenue des Crapaudières
Point GPS : 46.172850, -1.174219



Le dimanche 24 mars 2024

Le Trophée départemental des mixtes

Programme :

Ouverture du greffe	9h30	Big Shoot off néo, poulie & arc nu	11h45
Echauffement (2 volées)	10h	Pause repas	12h
Début des tirs de qualification	10h10	Match de poule équipe classique	13h
Pause + constitution des poules	11h	Big Shoot off Classique	14h30
Match de poule néo, poulie & arc nu	11h15	Résultat et récompense	15h

Nombre de place par départ et Tarif :

Le pas de tir sera équipé de 12 cibles. Nous accueillerons 40 équipes. Tir en AB / CD

4 équipes classiques du même club et 1 seule en néo, un ajustement sera fait en fonction des inscriptions

Tarif 10€ / équipe

Déroulement de la compétition :

Partie qualification en 5 volées de 4 flèches (2 par archers) 80 secondes/volées, comptage des 10 et 9. Une équipe est composée d'une archère et d'un archer dans la même catégorie d'arme et du même club, toutes catégories d'âge confondues

Arc classique néo licenciés (1ère année de licence à partir du 01/09/2022) – 18m blason de 60cm

Arc classique – 18m, blason de 40cm

Arc à poulies de U18 à S3 – 18m, trisplot de 40

Arc nu – 18m blason de 60cm

Arc classique : Les membres d'une équipe tireront sur un même blason

Arc classique néo : Les équipe A/C se partageront le même blason, il en sera de même pour B/D

Arc à poulie : chaque archer aura son blason.

Engagement et règlements :

Présentation de la licence 2023/2024 ou d'une pièce d'identité exigée lors du passage au greffe.

La tenue blanche ou de Club est souhaitée, les chaussures de sport sont obligatoires

Pour toute information, vous pouvez trouver le règlement du trophée des mixtes sur le site de la fédération, en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.ffta.fr/pratiquer/decouvrir-et-pratiquer/trophee-des-mixtes>

Arbitres : Jacquotte GROSJEAN, Quentin MINET

Podium :

Une récompense sera attribuée aux premiers de chaque catégorie.

Les premiers de chaque catégorie seront prioritaires pour représenter le département lors de la manche Nationale du Trophée des mixtes. Merci de nous indiquer, lors du passage au greffe si vous souhaitez participer à cette manche nationale du **22 et 23 juin à Chennevières sur Marne (94)**

Services : Buvette et Snack

Buvette avec café/boissons individuelles et bien sûr de quoi grignoter pour les petites faims !

Inscriptions Impérativement avant le 16 mars 2024

Sur le site du CD17 : <https://www.tiralarc17.fr/trophee-des-mixtes-2/>

Association loi 1901, Affiliation FFTA :1017039, SIRET : 44768073700023
Portable : 07 67 48 25 33, Courriel : president@arclarochelle.fr, Site :www.arclarochelle.fr